



« Ensemble, mobilisons nos talents pour nos patients »

RÈGLEMENT de l'édition 2015

CATEGORIE SPECIALE POUR LES ASSOCIATIONS DE PATIENTS

en date du 26-03-2015

Article 1 – Objet

Le Prix UNICANCER de l'INNOVATION a été créé en 2014 par UNICANCER, Groupe des centres de lutte contre le cancer. Il se destine aux équipes des Centres de lutte contre le cancer et aux associations de patients travaillant en collaboration avec eux.

Seul et unique prix entièrement consacré à l'innovation en cancérologie en France, il récompense les initiatives les plus innovantes menées dans le domaine des soins, de la recherche et des organisations. Il les mettra ainsi en lumière pour mieux les faire connaître et les valoriser.

Le prix témoigne de l'ambition du Groupe UNICANCER de placer l'innovation au service du patient

Les catégories du Prix sont inspirées des axes stratégiques du Plan cancer 2014-2019 et se déclinent ainsi :

- Prix du parcours de soins du patient
- Prix de la prévention et du dépistage
- Prix de l'accompagnement du patient pendant et après cancer
- Prix de l'organisation et des métiers de la recherche
- Prix des ressources humaines
- Prix pour le développement durable
- **Prix spécial de la collaboration entre Association de patients et Centre de lutte contre le cancer (Nouveauté 2015)**
- Prix coup de ♥ des salariés du groupe UNICANCER
- *Grand prix du jury*

Article 2 - Conditions de participation

- Le projet / l'action peut être finalisé(e) ou « en cours » au moment de la soumission du dossier.
- Le prix spécial de la collaboration entre Association de patients et Centre de lutte contre le cancer est ouvert à toutes les associations des patients œuvrant au sein des CLCC ou menant des projets avec eux.
- Pour le prix spécial de la collaboration entre Association de patients et Centre de lutte contre le cancer : le dossier devra être proposé par un représentant d'une association de patients ; éventuellement, conjointement avec un salarié d'un CLCC.
- Les dossiers soumis dans le cadre du prix spécial de la collaboration entre Association de patients et Centre de lutte contre le cancer ne sont pas éligibles au Grand Prix et au Prix coup de cœur des salariés.

Article 3 - Les interlocuteurs

1 – Des représentants des comités stratégiques d'UNICANCER qui assureront la présélection des dossiers finalistes.

- Les présidents des comités désigneront 3 représentants de leur groupe pour juger les candidatures.
- La direction du Développement, de la Communication et des Relations internationales d'UNICANCER affectera ces représentants en mixant les domaines de compétence.
- Les présidents de tous les comités feront partis du jury d'experts. Ils ne pourront donc pas participer aux présélections.

2 - Le jury d'experts qui désignera les lauréats

- Un jury de différents horizons et de différents métiers jugera les dossiers finalistes et déterminera les gagnants. Les personnes présentes à ce jury participent en tant que représentants de leurs institutions
- Chaque prix sera remis par un ou des membres du jury le 2 Novembre 2015 à Toulouse.
- Composition du jury :

- Pr Josy Reiffers, président du jury, Président du groupe UNICANCER et Directeur général de l'Institut Bergonié
- Jean-Luc Harousseau, président de la HAS
- Agnès Buzyn, présidente de l'INCa
- Christian Anastasy, directeur général de l'ANAP - en attente de validation
- Jean Debeaupuis, directeur général de la DGOS
- Catherine Cerisey, patiente experte,
- Guillemette Jacob, cofondatrice de l'association Seintinelle,
- Damien Mascret, journaliste au journal *Le Figaro*
- Jérôme Vincent, journaliste au journal *Le Point*
- Alexandre Moreau, directeur par intérim de la direction des médicaments en oncologie de l'ANSM
- Enguerrand Habran, Président de Catalyzer
- Les présidents des comités stratégiques (CS) d'UNICANCER : Yves Dubourg (CS Ressources humaines), Frédérique Penault-Llorca (CS Projet médico-scientifique, François Régis Bataille (CS Recherche), Pascal Bonafini (CS Finance), Philippe Michard (CS Qualité), Pascal Piedbois (CS Développement, Communication et Relations internationales), Alain Lalié (CS Achats), Jean-Marc Perez (CS Systèmes d'information)
- Dr Bernard Leclercq, président délégué du Bureau d'UNICANCER

5 - Les animateurs du prix : La direction du Développement, de la Communication et des Relations internationales d'UNICANCER

- L'équipe coordonne le prix en interne et veille au bon déroulé des différentes procédures mises en place, contact : Viviane Tronel – v-tronel@unicancer.fr – 01 76 64 78 00 / Charlotte Naudé – c-naude@unicancer.fr – 01 71 93 63 68
- Les membres de la Direction ne peuvent en aucun cas prendre part aux présélections ou au vote final.

6 - L'agence COMM Santé

- L'agence a été chargée d'accompagner UNICANCER tout au long de la préparation de cette remise de prix et est en charge de la coordination opérationnelle.
- Les équipes de l'Agence COMM Santé, se tiennent à disposition des candidats au 05 57 97 19 12 ou prix-innovation@unicancer.fr

Article 4 – Processus

1 - L'appel à candidatures sera lancé durant le mois de février 2015.

2 - Le règlement et le dossier de candidature vierge sont à télécharger sur le site d'UNICANCER : <http://www.unicancer.fr/prix-unicancer>

3 - Chaque candidat doit remplir le dossier fourni par les organisateurs et l'envoyer par mail à l'adresse prix-innovation@unicancer.fr.

Les dossiers sous format électronique doivent être nommés de la façon suivante : Ville_du_centre_Trois_Mots_Clés. *Exemple : Bordeaux_Reprise_Travail_Cancer*. Les annexes doivent également respecter ce format. *Exemple : Bordeaux_Reprise_Travail_Cancer_Annexe1*

4 - La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 17 avril 2015.

5 - Les sélections sont organisées en 2 étapes :

■ 1ère étape (début juin) :

Les présélections réalisées par les représentants des comités stratégiques UNICANCER, déterminent 3 finalistes pour chacune des catégories.

■ 2e étape (juillet) :

- Le jury d'experts détermine le projet gagnant de chaque catégorie.

6 - La remise des prix aura lieu le **2 novembre 2015** en fin d'après-midi (18h30-21h) à **Toulouse**.

Article 5 - Dossier de candidature

Afin de recevoir un dossier de candidature, il faut :

- Soit le télécharger sur www.unicancer.fr/prix-unicancer
- Soit téléphoner au 05.57.97.19.12 ou écrire un courriel à prix-innovation@unicancer.fr

Pour déposer vos dossiers de candidature (Date limite : 17 avril 2015 à 18h) :

Le dossier complet de candidature devra être adressé :

- Soit par e-mail à prix-innovation@unicancer.fr
- Soit par courrier avec AR à COMM Santé à l'adresse suivante :
COMM Santé
76 rue Marcel Sembat
33 323 BEGLES Cedex

En mentionnant sur l'enveloppe
« PRIX UNICANCER DE L'INNOVATION »

Article 6 - Critères d'attribution du prix

Pour l'évaluation des dossiers déposés par les associations de patients, les critères seront :

- Caractère innovant du projet 20%
- Caractère reproductible aux autres Centres et/ou amélioration des relations avec l'environnement des Centres 20%
- Bénéfices pour les patients 20%
- Bénéfices pour le Centre 20%
- Accroissement de la visibilité du Centre 20%

Les **finalistes** seront prévenus de la suite du processus après les présélections, courant juillet. Ils seront sollicités afin de réaliser un poster affiché le jour de la remise des prix. Leurs projets seront présentés dans une brochure qui sera mise en ligne sur le site web et l'extranet d'UNICANCER, et sera également distribuée dans les Centres.

Les **autres candidats (non finalistes)** recevront un courrier de réponse. Leurs travaux seront présentés sur l'extranet d'UNICANCER.

Les **lauréats** seront prévenus de la décision finale au plus tard un mois avant la remise du prix. Les lauréats feront l'objet d'un mini-film reportage. Les autres candidats (finalistes mais non lauréats) recevront un courrier de réponse.

Le jury d'experts est souverain pour toute décision liée à l'attribution des prix thématiques et du Grand Prix, à l'exception du Prix coup de cœur des salariés.

Les dossiers non retenus peuvent faire l'objet d'une nouvelle candidature une autre année.

Article 7 – Les gains

Chaque projet lauréat se verra remettre une dotation de 2 000€ ainsi qu'un trophée nominatif. Cette somme est destinée à aider à la poursuite du projet, ou à la valorisation de l'équipe.

Les participants des projet lauréats donnent leur accord pour une valorisation interne et externe de leur projet via :

- Cibles externes : relations presse nationales, brochure envoyée aux institutionnels, publication sur le site web UNICANCER et relais sur les réseaux sociaux.
- Cibles internes : e-mailing, extranet UNICANCER, intranets et journaux internes des Centres.

Article 8 - Conditions d'attribution du prix

L'association lauréate percevra sa dotation sous réserve de la continuité et/ou du développement du projet avec le CLCC.

Article 9 - Engagement du ou des candidats

L'association lauréate de la catégorie « Prix spécial de la collaboration entre Association de patients et Centre de lutte contre le cancer » s'engage à être présent ou représenté lors de la remise du prix. L'information lui sera donnée au plus tard un mois avant la remise du prix afin que le déplacement puisse être anticipé.

En déposant son dossier, l'association candidate cède les droits d'exploitation du contenu et de promotion de ses travaux à UNICANCER, notamment pour les outils de communication qui seront réalisés autour du PRIX UNICANCER de L'INNOVATION.

Article 9 - Confidentialité

La collecte et le traitement des données personnelles seront effectués conformément à la loi uniquement dans le cadre de la remise de PRIX UNICANCER de L'INNOVATION.

Conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés, les candidats disposent d'un droit d'accès et de rectification des données qu'ils pourront exercer en écrivant à l'adresse suivante :

UNICANCER
Direction du Développement, de la Communication et des Relations internationales
101 rue de Tolbiac
75654 Paris Cedex 13